

## Un autre regard sur Lege Cap Ferret

### EDITORIAL

Révolution sur le Bassin. Le président du S.I.B.A. et maire d'Arcachon, réputé pour son antienne : **Tout pour le Tourisme et le Nautisme**, annonce l'abandon de la marque B'A, trop empreinte de marketing et synonyme d'un « no limit » à venir consommer sur notre territoire. Avec la marque « **Bassin d'Arcachon, un autre monde...** » on veut signifier que les dix communes du S.I.B.A. sont engagées dans une réflexion inspirée par le « trop c'est trop » entendu dès la fin de saison 2020.

Ne nous y trompons pas : le sort en est jeté au Sud, avec une urbanisation effrénée, un taux d'artificialisation du sol important dans les zones non constructibles.

**La PART de RÊVE d'un « autre monde » c'est celle du nord Bassin et en particulier de la Presqu'île.**

Nous devons, sans doute avec d'autres, **garder notre spécificité d'origine, notre refus du modèle sudiste.** Défendons nos choix en tant que tels et **sachons trouver la parade pour mesurer et contrôler une fréquentation respectueuse de notre environnement, son milieu, sa biodiversité.**

Sinon on viendra encore plus nous « découvrir » le temps d'une journée, en privilégiant l'offre hôtelière, l'accès au TGV et la densité commerciale du Sud, alimentant ainsi le trop c'est trop de fin de saison.

**L'enjeu est de taille !**

G BAURIN

### LES CHRONIQUES DE JACQUES ELLUL (4/5)

Jacques Ellul, a été de ceux qui ont permis à des associations comme la nôtre d'exister et de Défendre et Protéger l'Environnement depuis 40 ans.

#### L'USAGER



(décembre 1980 bulletin associatif CODEFNOR-MAPPI qui deviendra CODEPPI)  
...Commençons par réaffirmer que les pouvoirs publics ont tort quand ils ramènent toutes pollutions, nuisances, actions antiécologiques à l'Usager. Sur le Bassin, la Cellulose du Pin (ndlr : Smurfit aujourd'hui) est un problème plus important que les déjeuners sur l'herbe... Il est inadmissible de laisser sillonner la forêt par des « motos vertes », il est inadmissible de faire des courses de vitesse automobile avec les « pneus spéciaux » sur la côte océane, il est inadmissible d'utiliser cet engin imbécile qu'on appelle le « scooter marin »... Je pourrai donner cent exemples de ces conduites privées catastrophiques pour la forêt, l'eau, l'ostréiculture. Et nous devons constater, une fois de plus, l'erreur de l'administration qui intervient pour faire le gâchis que l'on sait, mais qui ne fait rien pour empêcher les particuliers d'y ajouter le leur. Les pouvoirs publics annoncent qu'ils font confiance à l'Usager ! En réalité c'est une démission. Et nous devons nous dire qu'il n'y a que deux solutions : ou bien en effet l'Usager va acquérir un sens civique, un esprit du « bien public » et se discipliner lui-même ; ou bien nous avancerons une fois de plus, dans la voie de la réglementation autoritaire et policière. Mais nous l'aurons bien cherché !...

### COmité de Défense et Protection de la Presqu'Île de LEGE CAP FERRET

Président : Gilbert BAURIN

Vice-présidents: Jean-Pierre CAMUT et Jean-Marie PICOT

Trésorier : Jean-Pierre CAMUT

Secrétaire: Françoise PINGUET

Communication : Virginie SURTEES

Archiviste : Guy CASTAIGNEDE

#### Pour nous contacter :

##### LEGE :

V.Surtees 0658049606

##### CLAOUEY / LE FOUR :

F Pinguet 0556030880

##### LES JACQUETS / PIQUEY

G Baurin 0603822952

##### PIRAILLAN / LE CANON :

JP Camut 0608516561

##### L'HERBE/ LA VIGNE / CAP FERRET

JM Picot (prov.) 0670706072

#### LETTRÉ d'INFORMATION TRIMESTRIELLE et NUMÉRIQUE

N° 15 avril 2021

RNA : W3300117



Dès maintenant retrouvez nous sur Facebook CODEPPI ou utilisez le lien <https://www.facebook.com/Association-Codeppi-Lege-Cap-Ferret-1236041746546311>

## Stratégie Locale d'Erosion Côtière

### Dernière minute

Compte Rendu succinct du Comité de Suivi qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> avril en présence exclusive de la municipalité.

#### 1/Compétences :

—>au Siba au titre de la Gemapi : "surveillance du trait de cote; reconstitution du cordon dunaire; liaison entre les services de l'Etat et les citoyens"...

—>à la commune : "Elaboration et suivi de l'application de la stratégie locale ; Communication aux administrés; Accompagnement des processus naturels; Gestion et Alerte en cas de crise « ...

#### 2/La lutte contre l'érosion

Rechargements du haut de la plage de la Pointe vers les blockhaus avec les sédiments bloqués le long du musoir Bartherothe. Période d'essai de quelques mois "jusqu'à ce que l'autorisation d'allonger le musoir soit donnée" à B.Bartherothe.

#### 3/ Suivi réalisé par le SIBA

Relevés du trait de côte de la façade océane ; Relevés bathymétriques des fosses entre Pointe et Mimbeau ; Surveillance des ouvrages sur la partie terrestre selon une méthodologie du Cere-ma

#### 4/Accès au site.

Attente expertise du Cere-ma. L'accès à la pointe resterait interdit, la plage étant considérée comme dangereuse.

#### 5/Relocalisations

Pas de pbs pour les cabanes et installation légères coté océan (surf, dégustations, CRS, gare du petit train) qui peuvent être reculées facilement. En attente des décisions de l'Etat pour les relocalisations des maisons (cette dernière option n'est pas exprimée clairement par la commune).

**Réunion utile et informative, réservant peu de place à des échanges de fond.**

**CODEPPI reviendra sur ce sujet, dans ses publications, dans les meilleurs délais.**

## POLITIQUE de LA VILLE et RESERVES FONCIERES G.BAURIN

**P**our faire du logement social il faut disposer de foncier, pour lutter contre la disparition de commerces essentiels à la vie dans les villages, sur un territoire étiré sur 25 kms, il faut en dernier recours pouvoir disposer de foncier, pour installer correctement le schéma d'aménagement de Pôles de proximité et d'échanges, il faut pouvoir apporter des solutions de stationnement qui facilitent la substitution des moyens de déplacement, et là encore il faut du foncier...

Notre commune, dispose de très peu de réserves foncières adaptées à ces évolutions salutaires et cela freine la mise en œuvre d'évolution souhaitables.

**CODEPPI espère que la mandature actuelle saura apporter une réponse dans le cadre de la Révision du PLU en cours.**

## POUR UNE FOIS PARLONS BUDGET G. BAURIN

**L**e CODEPPI ne s'inscrit pas dans le débat politique, et ne participe pas aux échanges musclés parus dans la presse sur la présentation du R.O.B (Rapport d'Orientation Budgétaire) au dernier Conseil Municipal

Le CODEPPI est confronté dans le suivi des actions municipales que nous soutenons souvent, aux moyens à mettre en œuvre, que ce soit sur le logement social, la reconquête du Domaine Public Communal, la volonté de structurer des Pôles de Proximité et d'échanges, les efforts difficiles pour investir plus sur la sécurisation des voies de circulation etc...Nous sommes attentifs à la **CAPACITE RELLE d'INVESTISSEMENT que la gestion budgétaire détermine.**

**L'atout majeur de la commune est de disposer de « valeurs locatives » (\*) très élevées et en rapport avec le marché flamboyant de l'immobilier. De ce fait nous devrions pouvoir bénéficier d'une marge de manœuvre pour investir, plus importante que celle constatée sur les années écoulées.**

**Nos convictions en matière de Défense et de Protection de l'Environnement ainsi que du Mieux Vivre dans nos Villages nous interrogent.**

Nous espérons pouvoir apporter à nos adhérents et soutiens un éclairage d'ici la fin de l'année après avoir échangé sur le fond avec notre municipalité.

(\*) *taxe d'habitation (TH), Foncier bâti (FB), Foncier Non Bâti (FNB).*

## Billet d'Humeur (exprime une opinion, un point de vue, personnels)

Mesdames et messieurs les élus municipaux,  
Si nous savons être critiques nous nous devons aussi de saluer les excellentes initiatives que vous savez prendre pour que la commune dont vous assurez la gestion, dans le cadre de la démocratie locale, reste attractive et progressiste. Nous vous félicitons donc d'avoir initié un superbe projet de piste cyclable qui permettra un cheminement autonome et vertueux pour tous les usagers du lycée. Certes il s'agit d'un investissement important (500.000 euros si nous sommes bien informés) mais qui bénéficiera d'un financement d'état de 40%. Soit un bonus de 200.000 euros venant récompenser vos capacités anticipatrices. Et qui vous permettra peut-être de ne pas envisager subrepticement de compenser au titre de la taxe foncière une « perte » de recettes issues des exonérations de la taxe d'habitation.

*Mille excuses. J'ai mal lu l'article de presse m'informant de votre initiative. Vous n'êtes pas « mes élus ». Mais ceux d'ANDERNOS. Et le projet vise à assurer un cheminement soft entre le Lycée Simone-Veil et le collège André-Lahaye. Mais il n'y a aucun mal, à nos yeux, à ce que nous félicitons prochainement nos propres élus qui auront suivi cette même voie.*

JM PICOT

## PARTIE 2 CIRCULER

### A. Préambule : Rapide rappel de NOS CONVICTIONS

La station balnéaire de Lège Cap Ferret est confrontée à certains déséquilibres comme le **vieillessement de la population, la forte dépendance au tourisme saisonnier et un foncier rare et cher**. Autant de défis pour l'action publique.

En proposant à nos lecteurs notre réflexion pour une prospective qui dépasse les analyses conjoncturelles, nous mettons l'accent sur la **nécessité de tout faire pour que la part du nombre d'habitants « actifs » entre 25 et 65 ans dans la commune gagne 10 points dans la décennie à venir**.

**Ce n'est pas un défi, c'est une nécessité.**

L'avenir de notre commune repose sur une part plus importante à terme d'une population qui vit ET travaille sur la commune.

Nous ne comptons pas sur l'effet logement social pour réaliser cet objectif, même si cet effort doit être constant mais ne rattrape pas le déficit constaté.

**Nous nous attachons à encourager d'autres catégories de population composées d'entrepreneurs ou salariés, ancrés dans une société numérisée et de plus en plus fervents du nomadisme numérique, qui choisiront notre commune pour vivre en famille tout en menant une vie active épanouie.**

**Notre cible principale est la part de nouveaux entrants actifs ayant choisi d'habiter à l'année leur résidence ou de nouveaux entrants actifs ayant loué .**

Les enjeux du Vivre et Travailler sur la commune consistent à analyser les facteurs permettant de faire croître cette cible

### B. CIRCULER analyse des COMPOSANTES

- La **mobilité en voiture**, sous réserve qu'elle poursuive son évolution motrice "vertueuse », reste un mode utile et nécessaire à notre territoire.
- Notre **axe principal du CD 106, doit demeurer l'axe de libre circulation entre tous les modes de mobilité**
- Nous expliquons pourquoi **le stationnement doit être repensé en proximité de cet axe**
- Nous expliquons pourquoi **la gestion des flux automobiles entrants et sortants doivent être maîtrisés et non plus subis**
- Nous expliquons pourquoi **la part des vélos & associés peut et doit se développer principalement en réduisant la discontinuité actuelle des voies et pistes dédiées, en privilégiant la sécurité,**
- Nous expliquons pourquoi **la commune doit tout de suite favoriser et promouvoir un covoiturage intra communal basé sur les réseaux sociaux** et dont l'impact sur l'évolution des comportements en matière de déplacement est utile à moindre coût.
- Nous expliquons pourquoi **une véritable offre nouvelle de transports publics à l'intérieur de la commune doit émerger** en complément de l'ajustement des transports intra communaux actuels en termes de fréquence notamment
- Nous abordons enfin **les liaisons indispensables avec la métropole bordelaise**, dans le contexte de la fluidité d'accès à cette métropole ou à toutes les autres via l'aéroport de Mérignac ou la gare TGV

Sur tous ces points **l'action inter communale est prépondérante** (EPCIs Médoc pour Lacanau et le Porge) EPCIs Bassin d'Arcachon (COBAN-COBAS-SIBAS-YBARVAL)

Notre analyse est largement inspirée par notre dossier sur les MOBILITÉS (septembre 2019, Plaidoyer pour les mobilités 2020-2030)

#### **Axes de circulation à trafic intense : privilégier un même statut, une même politique**

—>L'idée de transfert de la gestion de la route forestière du Truc Vert de l'État au Département, ainsi que l'Avenue du Truc Vert, pour avoir un réseau constitué des voies les plus fréquentées de la commune sous le même statut.

—> Ce n'est pas autre chose que du bon sens, quand les usagers reconnaissent le bon état général d'entretien et d'équipements de sécurisation du CD 106.

—> CODEPPI rappelle que c'est bien ce qui avait été fait pour la route du Grand Crohot en transférant la route forestière éponyme au Département.

—>Gérer ce segment d'accès à l'Océan, entre État (indirectement l'ONF), la Commune et le Département pour le raccordement au CD 106 au Nord comme au Sud, est, à nos yeux, **une source de prérogatives à respecter qui manque de rationalité.**



## C. La composante mobilité en voiture : il faut amorcer et accélérer le changement des comportements

1 En matière de mobilités, il faut écarter l'idée de tout report rapide et de grande ampleur de l'automobile vers les autres modes. **La voiture reste l'outil de mobilité incontournable notamment là où les T.C. et le VÉLO montrent actuellement leurs limites.**

Le vrai défi est de créer des outils de mobilité permettant CHOIX, FLEXIBILITÉ et CONNEXION entre différents modes.

2 La voiture doit s'inscrire dans un nouveau schéma de circulation de la Presqu'île tenant compte des **axes principaux qui supportent le plus gros trafic mesuré (en trafic moyen jour à l'année)**. Ce réseau principal doit être homogène en matière de maîtrise d'ouvrage (facilite la programmation et la gestion), de sécurité routière. Il doit répondre à trois caractéristiques :

- ces axes doivent être **un espace** partagé entre toutes les mobilités,
- ils doivent **desservir les pôles** de proximité et d'échanges esquissés par la municipalité,
- ils **doivent disposer de capacité** de stationnement suffisants sur leur tracé pour favoriser la transformation des comportements et l'alternative à la mobilité en voiture

3 L'impact du **trafic pour accéder aux plages**

- Il convient de gérer différemment les **USAGERS OCCASIONNELS**, mais très nombreux, qui ne veulent qu'accéder aux plages océanes pour la journée.
- Les approches de ce problème ne sont pas nouvelles. On a toujours opposé les partisans du « consommateur-payeur » qui veulent faire contribuer ces usagers pour alléger le budget communal, aux défenseurs de « l'accès démocratique aux plages ».
- À nos yeux cette vision est désormais dépassée compte tenu du bilan énergétique, du bilan écologique de cette circulation importante et polluante et énergivore. Attendre des politiques publiques contraignantes un effet de diminution de cette affluence est possible, mais aléatoire.

4 Un autre aspect est plus important et plus urgent à traiter : **le RISQUE INCENDIE** et son impact sur cette fréquentation populaire des plages. Nous savons que les parkings en pleine forêt, les parkings sauvages encore plus nombreux, les incivilités, constituent selon leur terme « une véritable bombe incendiaire ». Il est donc légitime de s'en préoccuper

À l'image d'autres exemples mis en place en France et en Europe nous préconisons d'aborder des solutions basées sur des parkings de substitution à l'entrée de la Presqu'île comme nous l'évoquons dans notre dossier et la mise en œuvre d'une liaison exclusivement réservée aux modes doux et aux plans de secours de la Presqu'île

5 **Une nouvelle stratégie en matière de stationnement**

La saturation de la voirie nous invite à changer de regard sur le stationnement automobile. Cela implique de remettre en cause un bien privé (la voiture) qui prend de la place dans l'espace public.

- Il y a beaucoup de voitures sur la Presqu'île mais ces dernières ne sont pas forcément toutes en usage régulier et encore moins intensif.
- La voiture occupe aujourd'hui 80 % de la voirie publique. (Chaque véhicule occupe 10 m<sup>2</sup> d'espace, soit l'équivalent de 14 vélos)
- La facilité de stationnement à destination (offre abondante et gratuite) encourage l'usage de la voiture.

### La saturation des axes de circulation par les usagers des plages.

Les communes de Lacanau, Le Porge et Lège Cap Ferret s'unissent en s'appuyant sur le GIP Littoral pour refaire l'étude de 2016 dont les conclusions étaient restées sans suite :

→ Faut-il inciter, inviter les visiteurs des plages atlantiques en provenance de la métropole bordelaise, à orienter leur choix en fonction d'une communication sur le trafic et le taux d'occupation des plages ?

→ Faut-il créer de nouvelles plages océanes accessibles depuis les routes existantes (Grand Crohot, Le Porge-La Jenny, Lacanau) ?

→ Faut-il envisager la création de grands parkings de rétention en abord de la commune et des transferts vers les plages en navettes (Comme à La Teste de Buch avec la COBAS) ?

**Le respect du choix des usagers qui veulent profiter d'espaces publics et la nécessité de ne pas dépasser un taux de fréquentation respectant environnement et population locale, demandent de la part de nos élus et des pouvoirs publics un ENGAGEMENT AUDACIEUX et AMBITIEUX.**

La situation actuelle renvoie au « gâchis » dont parlait J. Ellul en 1980 (cf. notre rubrique page 1)

- Il s'agit donc de reconquérir de l'espace public communal dans une réflexion qui met en œuvre des solutions de dissuasion pour la voiture et dès lors favoriser un trafic plus fluide.
- Réguler le stationnement (*durée limitée, paiement*) permet de régler les conflits d'usage en priorisant les visiteurs de courte durée et les résidents (*Avec des règles particulières pour les habitants et résidents, combinant gratuité partielle mais aussi usage recommandé de leur espace privé*). Une rotation double satisfait ainsi la même demande avec deux fois moins de places, et donc, libère l'espace public.

Levier clé pour changer les comportements de mobilité, **le stationnement restera-t-il** un sujet tabou dans notre commune ?

Où à l'image d'autres communes du Bassin commencera-t-on à introduire des solutions adaptées et mesurées à chaque village ?

**C. La composante Transports en commun** : dans l'état actuel, cette offre est à considérer comme une faiblesse

- Il s'agit de réussir la mise en œuvre de services de transports en commun permettant de **se déplacer à l'intérieur de la commune, sans le recours à la voiture et en favorisant la sociabilité.**
- Il ne s'agit pas seulement « d'optimiser les services de Transport en Commun existants » comme l'affiche la municipalité (*Agenda 21*) mais de **créer une NOUVELLE OFFRE régulière et efficiente** a même de répondre aux besoins d'une mobilité alternative au « tout voiture ».

Le service de TRANSPORT PUBLICS doit tenir compte des besoins et attentes :

- D'usagers dont le nombre passe de 1 à 10 en fonction de la saison
- Des actifs qui travaillent sur une commune et habitant une autre du Bassin ou du Médoc
- Des actifs qui travaillent et habitent dans la commune
- Des actifs qui « navettent » avec la Métropole bordelaise

Il faut **renforcer les services urbains de l'offre COBAN actuelle par des autobus adaptés** (*maniabilité, énergie douce, aménagement intérieur urbain*)

En matière de Transports en Commun les solutions résultent dans la grande majorité des cas d'une volonté politique affirmée s'appuyant sur un schéma prévisionnel d'organisation du territoire, de la cité. Tenir compte de l'existant, mesurer les attentes instantanées des usagers sont nécessaires mais en la matière c'est L'Offre qui créera la Demande.

**D. La composante Vélos & associés** (*Vélos, Vélos à assistance électrique <250 W, toutes formes de deux roues*)

Dans l'état actuel cette offre est à considérer comme insuffisante. Le réseau actuel de pistes cyclables nécessite d'être largement complété pour **résoudre la DISCONTINUITÉ actuelle**. Il doit être l'objet d'un **ENTRETIEN** à même de garantir confort et sécurité

De fait notre commune n'a pas aujourd'hui de vision globale sur la place de ces modes de transport doux qui font l'objet d'une place importante dans les attentes des générations nouvelles engagées dans la transition écologique

Nous nous appuyons et nous partageons le **constat et les pistes de solutions** proposées, sur une étude du cabinet CEREMA, lancé par la COBAN fin 2018

Aujourd'hui, comme toutes les communes du Bassin, Lege Cap Ferret est confronté à une nouvelle donne en matière de **gestion de l'espace urbanisable**. Il convient de :

—>**réduire** la consommation d'espaces nouveaux à urbaniser,

—>**densifier** le bâti existant

—>**diversifier** l'optimisation de la gestion de l'espace entre l'habitat, les zones de rencontre, les zones d'activités, les voies de circulation pour les différents usages de mobilité, les zones à protéger

**Le Transport en commun est de ce point de vue là une solution dont la part d'usage doit augmenter car il est un facteur important d'optimisation de l'espace disponible**

#### Les ATOUTS des MOBILITES DOUCES

	Auto	Bus	Train	Vélo
Consommation d'espace par personne transportée	100	10	6	8
Consommation d'énergie primaire	100	30	34	0
Pollutions atmosphérique totale	100	9	3	0
Risque d'accident induit	100	9	3	2

Notre territoire se prête à faire des nouvelles mobilités un des emblèmes de Lège Cap Ferret, à condition de :

- Créer un **réseau continu intégré au paysage naturel et urbain**
- Sécuriser en **priviliégiant des itinéraires protégés**
- **Limiter la pression automobile et favoriser les pratiques douces**
- Améliorer la **desserte des plages de l'Océan**
- Améliorer la **traversée des Villages**
- Gérer les zones de **parking VÉLO** sur les spots les plus fréquentés
- **Développer une activité économique VELO respectueuse de l'environnement**
- Favoriser la découverte du **patrimoine naturel et historique**

## E. La composante liaison COMMUNE-METROPOLE

Il s'agit de mettre en œuvre avec la Métropole de Bordeaux, et les intercommunalités du Nord Bassin, un moyen de transport public adapté au « navettage » régulier et performant entre un hub situé en bordure de la voie rapide du 106 au Nord et l'accès à la métropole, en favorisant trois destinations : l'aéroport, le cœur de métropole, la gare TGV.

Depuis le début du 20ème siècle des projets répondant à ces objectifs ont été envisagés mais jamais mis en œuvre : train direct depuis la gare St Louis, Tramway, pour n'en citer que deux. Aujourd'hui un tel investissement peut s'avérer utile pour répondre à la demande globale du Nord Bassin de pouvoir accéder à la métropole.

C'est sans doute l'option la plus réaliste du projet de Déplacements Durables Nord Bassin (Communes de Lège-Cap-Ferret, Arès, Andernos, Lanton, Audenge, Biganos, Marcheprime et Mios), dès lors que les voies nouvelles de contournement de la RD 3 sont abandonnées.

Cette offre de service manque actuellement pour satisfaire pleinement ceux qui sont prêts à faire le choix du Vivre et Travailler sur la Commune. Ils doivent pour autant pouvoir accéder plus facilement qu'actuellement aux hubs avion ou train de la métropole

### Pour Mieux CIRCULER il faut adapter le TERRITOIRE aux MOBILITÉS

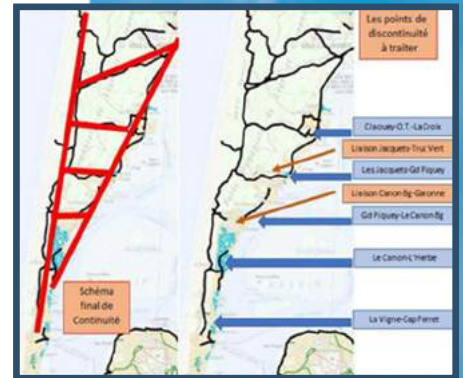
La commune est une ville de moins de 10000 habitants, mais aussi une station balnéaire renommée et très attractive qui voit décupler sa population usagère selon les saisons.

Si la voiture est le mode prépondérant de mobilité, les infrastructures qui lui sont destinées sont limitées du fait que ce territoire est non traversant et que le flux entrant et sortant utilise le même axe

Les propositions du CODEPPI s'appuient sur le renforcement de la notion de PROXIMITÉ pour favoriser une substitution de mobilités douces (Vélo – Transports en Commun et Covoiturage) à la mobilité en voiture.

En parallèle à cette PROXIMITÉ urbaine dans la commune il convient au sein de l'intercommunalité de développer des LIAISONS EFFICACES et ATTRACTIVES :

- vers la métropole BORDEAUX
- vers le Nord et le Sud
- vers le Sud Bassin par le HUB maritime de Bélisaire



### VÉLO : la mise en œuvre prioritaire de chantiers illustrant cette nouvelle stratégie

—>La liaison Nord Sud intégrant un vrai « barreau » à hauteur des Jacques pour faire supporter le flux à destination du Cap Ferret et des plages de l'Océan (piste cyclable en espace protégé.)

—>La redéfinition d'un axe vert permettant de tangenter le CD 106 entre Petit Piquey et le Canon (piste cyclable en site protégé en limite de zone forestière)

—>Des axes pénétrants Nord Sud, constitués de pistes cyclables en espace protégé

- Axe N-S façade atlantique
- Axe N-S façade Bassin

—>Des axes verts innervant les différents quartiers de nos villages

—>Des parkings vélos au contact des zones commerciales de proximité ou des spots pittoresques touristiques.

*(extrait du DOSSIER CODEPPI PLIDOYER pour un DEVELOPPEMENT des MOBILITES DOUCES sur LCF—nov 2019)*

FIN de la DEUXIEME PARTIE de Notre DOSSIER

Suite et fin dans la LETTRE d'INFORMATION n° 16-juillet 2021



## Chronique d'un CHIEN A LA PLAGES

(F. PINGUET)

**J**e vais ce matin à la plage avec mon maître. Mais pas n'importe quelle plage : une plage autorisée à la gent canine. Mon maître s'est renseigné auprès de la Mairie. Côté Bassin il y a beaucoup de plages interdites car elles sont petites et je dérangerais trop de monde. Et puis je préfère aller courir à l'océan.

Il m'a mis ma laisse parce que je n'ai pas le droit d'aller divaguer n'importe où. Si je vais me baigner, je ne dois pas, en ressortant de l'eau aller me secouer près des gens allongés sur leurs serviettes. Je dois me comporter en chien bien élevé pour ne pas faire honte à mon maître.

Quand je défèque mon maître ramasse mes crottes dans un sachet plastique qu'il a emporté avec lui. Particulièrement en période de Covid il faut être très strict sur l'hygiène.

Il aimerait être aidé par des campagnes d'information menées par le biais des panneaux d'affichage de la municipalité, les Offices de tourisme, la Mairie et ses annexes, les bureaux de postes, les campings, et tous autres lieux stratégiques. Remettre des panneaux à l'entrée des plages non autorisées.

Il y a aussi des chiens qui se promènent tout seuls, sans leur maître et qui se comportent très mal. Il faudrait que tous les maîtres soient comme le mien, respectueux de la Nature et du bien-être de ses concitoyens.

CODEPPI souhaite, à l'image d'autres communes du Bassin, que nous rappelions régulièrement à nos usagers des plages les bons comportements à adopter avec nos compagnons. Depuis plusieurs années nous militons pour que la municipalité agisse contre ces incivilités. Notre dernier échange il y a quelques semaines se résume à une qualification : « sujet délicat ».

Rappelons effectivement que les déjections canines sont des réservoirs pathogènes dont les enfants sont les premières victimes en s'amusant sur la plage (la salmonellose, le ténia, la toxoplasmose, la colibacillose ...)

## LA SECURITE A VELO – priorité n°1

**E**n ce début de printemps, nombreux sont les élèves qui reprennent le chemin de l'école maternelle, primaire et du collège de Lège à vélo, voire à pieds.

Suite à de nombreuses interpellations des parents, les représentants des parents d'élèves de l'école maternelle les pitchouns se mobilisent actuellement pour recenser les tronçons de voirie dangereux et pour alerter les services municipaux.

Fin 2019, CODEPPI avait présenté son plaidoyer pour les mobilités sur LCF à M. le Maire qui avait alors répondu, puis rappelé en novembre 2020, qu'il souhaitait lancer une étude globale des déplacements sur la commune afin d'identifier les zones dangereuses et prioriser les chantiers. L'accès aux écoles de Lège bourg était selon M. le Maire une de ces priorités.

CODEPPI soutient la démarche des parents d'élèves et aimerait savoir où en est l'étude et quelles solutions sont envisagées pour sécuriser les accès au centre bourg ?

( V. SURTEES)



(ndlr : dans une de nos dernières Lettre d'Information , le CODEPPI rappelait que derrière cette priorité à Lège, nous souhaitons voir aborder le projet de piste cyclable de l'Avenue du Truc Vert, clé de la continuité de l'accès aux plages)

Cyclistes, partagez votre expérience des déplacements dans les zones à risques que vous empruntez . Contactez-nous.: [contact@codeppilcf.com](mailto:contact@codeppilcf.com)

## Nouvelles des Associations proches de CODEPPI

La **CEBA** (Coordination Environnementale du Bassin d'Arcachon) et le **CODEPPI** ont répondu favorablement aux sollicitations de notre députée, pour réagir en février au rapport parlementaire pour une « Economie Maritime Compétitive et Décarbonée », en proposant nos contributions pour un POUR UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE du PLAN D'EAU du BASSIN d'ARCACHON, puis en mars à l'article 58 du projet de loi CLIMAT et RESILIENCE

Les associations **Betey Environnement**, **Betey Plage Boisée Sauvegardée** et **Eco Citoyens Du Bassin** se sont liguées pour manifester contre un plan d'abattage d'arbres de haute tige à Andernos le Bains, réussissant à réduire le projet initial. Pour être mieux entendus ils proposent à la commune de travailler ensemble à la rédaction d'une Charte de l'Arbre sur la commune.

L'association le **BETEY Plage Boisée à Sauvegarder** a mobilisé le monde associatif environnemental au port du Betey avant le lancement d'une rénovation portée par le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon. Sur ce site patrimonial riche ( activité humaine préhistorique) l'association a dénoncé un manque d'ambition et d'audace écologique du projet qui aurait du favoriser l'empreinte douce de la voile au détriment des impacts environnementaux du moto nautisme

## VIVRE sous les ARBRES - Privilège ou pas ?

**L**es villages sous les arbres. C'est ainsi que les acteurs de l'immobilier et du tourisme parlent de notre commune.

Vivre sous les arbres représente pour les vrais urbains des métropoles un rêve communément partagé pour exprimer leur désir de changement.

—> **L'arbre est un des symboles de la sauvegarde de notre environnement, de la lutte contre le réchauffement climatique, de la défense de la faune et de la flore.**

Dans ces landes gasconnes dont notre bout de terre est un des prolongements, la présence massive de la forêt nous apporte ce privilège que les amoureux de la nature défendent avec force depuis plusieurs décennies.

—> **Garder nos arbres en nombre et en qualité** c'est lutter contre l'écoulement dévastateur des eaux de pluie qui ont du mal à pénétrer le sol dès lors que l'urbanisation progresse. C'est garantir à nos sols humides un équilibre salubre sans quoi nos nappes superficielles seraient en permanence visibles sous forme de marais ou d'étangs.

—> **Garder nos arbres c'est le plaisir** de se laisser vivre à l'ombre quand le soleil se fait brulant, c'est le plaisir de se laisser aller à des siestes réparatrices.

**Et pourtant nos aspirations à un meilleur « chez soi » nous font mettre en péril ces mêmes arbres :**

—> Pour construire ou agrandir une maison

—> Pour bénéficier d'une piscine et vouloir créer une zone de protection contre les aiguilles ou les feuilles mortes

—> Pour réduire le risque de propagation d'un incendie. Mal entretenus, ils peuvent constituer un risque d'atteinte à nos maisons en cas de tempêtes et de vents violents.

Il faut rappeler que le bien vivre sur notre presqu'île repose sur un équilibre entre ces différents avantages ou « inconvénients » mais **qu'en aucun cas il ne faut céder à une tendance à la réduction ou la disparition partielle de nos arbres.**

C'est la raison pour laquelle la sauvegarde de nos arbres est un sujet « réglementé » que nous citoyens devons suivre avec attention.

**Même en respectant les règles établies, notre couvert arboricole diminue et modifie notre paysage. Il faut effectivement quelques heures pour abattre un arbre de haute tige pour les raisons autorisées, mais il faudra attendre quelques dizaines d'années pour retrouver les effets positifs qu'il apporte.**

- **Cette transition n'est pas actuellement prise en compte.** Elle devrait nous inciter à être plus responsable, à remplacer les arbres disparus ou malades, en conflit avec un projet autorisé de construction...
- Prenons conscience de ce choix de vie **en privilégiant les promenades a pied dans cette forêt d'exception** gérée avec attention, ou en **pratiquant à vélo, sur les sentiers autorisés**, la traversée de nos massifs en profitant des senteurs et de l'ombre protectrice.
- **Participons au maintien de ce couvert végétal, en suivant les recommandations de notre commune sur le choix des espèces ou obtenons gratuitement des plants lors de la journée annuelle de l'arbre.**

**Le CODEPPI défend depuis toujours nos forêts, nos arbres, et suit avec attention les débats actuels sur le bien fondé des modes de gestion controversés. Il s'intéresse aux effets du réchauffement climatique et a choisi Facebook pour en parler . Consultez notre page CODEPPI sur Facebook.**

### **Pour un développement durable de nos arbres dans nos propriétés**

Respecter la réglementation mise en place par notre commune et obtenir l'abattage de quelques arbres avec obligation de replanter, ne résout pas la modification profonde de notre milieu naturel et la vision de plus en plus dénudée de nos paysages. Il nous attend de 10 à 30 ans pour que les nouvelles plantations produisent à nouveau leur effet.

Voir disparaître 600 arbres en cinq ans dans un grand camping, tout en respectant la réglementation, c'est sans doute un déficit d'image pour l'exploitant et un trou béant dans notre paysage. (\*)

**Il faut essayer de réduire ce « tunnel », en s'assurant que les obligations de renouveler le couvert arboricole conformément aux prescriptions communales sont respectées mais aussi, que nous tous, prenions conscience de l'importance de nos arbres pour l'environnement.**

(\*) même si un engagement à planter 900 arbres, dont une majorité de pins est obtenu

**ADHÉREZ à CODEPPI ou SOUTENEZ NOUS**  
Nous ne sollicitons aucune subvention. Nos seules ressources sont les cotisations.

**COTISATION 2021**

Couple ou individuel : 10 €  
Bienfaiteur : 20 € ou plus

par chèque à envoyer à notre adresse : BP 20  
CLAQUEY 33950 LEGE CAP FERRET

**GARDONS le CONTACT**